

MASTER

Mention Administration Economique et

Sociale (AES)

Parcours

Direction des structures médico-sociales et de services aux personnes (DSMSSP)



LIVRET DE L'ETUDIANT MASTER 2

ANNEE 2023/2024

DEPARTEMENT AES

Sommaire

I	- La présentation du diplôme.....	3
II	- L'équipe du Master 2	5
III	- L'organisation de la formation	7
IV	- Le contenu de la formation	8
V	- Les conférences d'actualité	10
VI	- Le stage et l'alternance	11
VII	- Le régime des études	12

I - La présentation du diplôme

Cette formation s'adresse à un public en **formation continue** qui maîtrise déjà la pratique professionnelle des fonctions de direction, de prise de décisions ou de gestion d'une institution médico-sociale ainsi qu'à celles et ceux qui sont actuellement dans le champ de l'intervention sociale et qui souhaitent évoluer naturellement vers des fonctions de direction.

Cette formation s'adresse également à des étudiants en **formation initiale** sélectionnés sur leurs capacités à exercer des fonctions d'encadrement au sein de secteurs liés à la personne humaine.

Cette formation est ouverte à l'**alternance** pour des étudiants ayant trouvé une structure pour leur alternance (et validée par les responsables de la formation). Leur dossier doit être validée par la cellule alternance de l'UBO et la Direction du Master.

Cette formation concerne aussi bien le secteur privé que le secteur public.

Le secteur médico-social comprend notamment (liste non exhaustive):

- des instituts médico-éducatifs, des centres médico-psychopédagogiques, des établissements et services d'aide par le travail, des ateliers protégés, des structures gérées sous la forme associative, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale...
- des structures du secteur associatif, qui gèrent de plus en plus d'activités que l'on peut classer dans la sphère marchande privée et publique. Ce secteur souffre d'une carence de compétences en matière de gestion des risques notamment dans les relations avec les usagers. Cette carence est aussi à l'origine de l'absence de reconnaissance des fonctions exercées classées abusivement dans le champ du bénévolat.
- des collectivités territoriales, au travers des logements-foyer, des centres communaux d'action sociale, des centres intercommunaux d'action sociale, et des services concédés...qui gèrent de nombreuses activités de services liées à la personne humaine et qui vont être de plus en plus mutualisées avec les regroupements de communes notamment. On peut citer, par exemple, les services d'aide à domicile, de soutien aux personnes dépendantes...

Cette formation est particulièrement orientée en direction de la connaissance et de la maîtrise des techniques juridiques ainsi que des instruments de management.

Objectifs scientifiques et professionnels

- Donner les moyens et les outils méthodologiques, offrir aux **futurs directeurs** ou consolider pour les personnels exerçant les fonctions de direction la culture et la connaissance « politique » de l'environnement médico-social .

- Former aux **fonctions de direction des structures médico-sociales**

- Métiers visés suivant les codes ROME :
 - **K1403** Directeur de structures médico-sociales
 - **32113** (*Assistant de direction*),
 - **32165** (*Responsable administratif et financier*),
 - **12133** (*Cadre technico - administratif des services au public*).

Conditions d'inscription

Prérequis : maîtrise, 1^{ère} année de master en droit, économie, gestion, A.E.S., sociologie ou diplôme équivalent.

Les personnes qui n'ont pas les titres ou les diplômes requis, mais qui ont plus de trois ans d'expérience dans le domaine médico-social ou de services aux personnes, pourront bénéficier d'une validation de leur expérience pour accéder à la formation (*application du décret n° 85-906 du 23 août 1985*), mais aussi valider tout ou partie du diplôme (*application du décret n° 2002-590 du 24 avril 2002*).

II - L'équipe du Master 2

Responsables du Master DSMSSP

Michelle Hentic michelle.henticgiliberto@univ-brest.fr

Bureau B 113 Tél : 06 85 71 48 38

Enseignante en gestion (Université de Bretagne Occidentale)

Evelyne Riha

Evelyne.riha@univ-brest.fr

Bureau B 113 Tél : 06 88 41 19 12

Enseignante en gestion (Université de Bretagne Occidentale)

Responsables des stages, de l'alternance et du suivi des mémoires

Michelle Hentic

michelle.henticgiliberto@univ-brest.fr

Bureau B 113 Tél : 06 85 71 48 38

Enseignante en gestion (Université de Bretagne Occidentale)

Evelyne Riha

Evelyne.riha@univ-brest.fr

Bureau B 113 Tél : 06 88 41 19 12

Enseignante en gestion (Université de Bretagne Occidentale)

Isabelle Demeslay

isabelle.demeslay@univ-brest.fr

Bureau B 113 Tél : 06 73 39 69 77

Maître de conférences en droit privé (Université de Bretagne Occidentale)

Scolarité Master DSMSSP

Gwenaelle Ravalec Bureau B005 (RDC) Bâtiment B.

gwenaelle.vasseur@univ-brest.fr 02 98 01 80 70

Conseil de perfectionnement

Le conseil du Master 2 est composé de professionnels, d'enseignants, du responsable scolarité et des délégués étudiants. **Les listes ne sont pas exhaustives.**

Professionnels :

Allain Bellec (secteur du handicap)

Anne-Claire Brule (Secteur de l'enfance)

Bertrand Coignec (Directeur Général des Amitiés d'Armor)

Geneviève Delostal (secteur du handicap)

Cécile Gambatto (secteur social)

David Guéguen (secteur personne âgée)

David Guével (secteur personne âgée)

Christian L'Aminot (Conseil Départemental)

Cedric Lavenu (Directeur National du Secours et de la Protection - Association agréée de Sécurité Civile)

Mathieu Paumier (directeur d'établissement, secteur handicap)

Mathis Pétronin (secteur du handicap)

Patrick Rohou (Directeur d'un établissement médico-social, secteur handicap)

Béatrice Sorrieul (secteur personne âgée)

Julien Trevisan (directeur d'ESAT)

Enseignants :

Marie-Estelle Binet (Professeure en Economie)

Isabelle Demeslay (Maître de Conférences droit privé)

Ivan Guenno (enseignant en anglais)

Michelle Hentic-Giliberto (enseignante en gestion)

Mourad Kertous (Maître de conférences en Economie)

Christelle Le Prince (Maître de conférences en droit privé)

Evelyne Riha (enseignante en gestion)

François-Xavier Roux-Demare (Maître de conférences en droit privé).

III - L'organisation de la formation

Les enseignements sont assurés sur une période de **15 semaines**. Le Début des cours commence la première semaine de septembre.

La formation est ouverte aux étudiants en formation initiale ou continue.

Un parcours en alternance est également proposé. Les étudiants concernés ont un planning de 35h/semaine entre cours et travaux en bibliothèque notamment pour les différents projets à mener dans le cadre de la formation.

Le cursus sur 2 années est possible uniquement pour les **étudiants qui exercent une activité professionnelle parallèlement à leurs études**.

Pour les étudiants en formation initiale ou formation continue

- Rentrée le 1^{er} septembre 2023 – début des cours le 4 septembre
- **6, 7, 8, 11 et 12 septembre journées banalisées pour les étudiants**
- 30 octobre au 4 novembre : vacances
- 20 novembre/ 1^{er} décembre : stage
- 26 décembre / 6 janvier: vacances
- 8 janvier au 19 janvier : cours
- Examens Session 1: 22 au 26 janvier
- 29 janvier au 31 mai 2024 : stage pour les FI-FC jusqu'au 5 juin
- 7 juin journée d'étude du Master DSMSSP
- Soutenances Mémoires : jeudi 27 juin et vendredi 28 juin 2024
- Session 2 : 4 au 10 septembre 2023

Pour les étudiants en alternance

- Rentrée le 1^{er} septembre 2023 – début des cours le 4 septembre
- **6, 7, 8, 11 et 12 septembre période entreprise**
- 30 octobre au 4 novembre : entreprise
- 20 novembre/ 1^{er} décembre : entreprise
- 26 décembre / 6 janvier: alternants en entreprise
- 8 janvier au 19 janvier : cours
- Examens Session 1: 22 au 26 janvier
- 29 janvier au 31 mai 2024 : entreprise jusqu'au 5 juin
- 7 juin journée d'étude du Master DSMSSP
- Soutenances Mémoires : jeudi 27 juin et vendredi 28 juin 2024 (dates au plus tard pour les alternants le 30 août mais possibilité les 27 et 28/06)
- Juillet & août : entreprise pour les alternants (fin de l'alternance le 31 août)
- Session 2 : 4 au 10 septembre 2023

IV – Le contenu de la formation

Semestre 9	Crédits et volumes horaires	Evaluation	Coefficient
UE1 Prévenir les risques sociaux <ul style="list-style-type: none"> • Typologie des établissements et services médico-sociaux (6 h CM) • Secteur du handicap (6 h CM) • Secteur personne âgée (6 h CM) • Secteur de l'enfance (6 h CM) • Service à domicile (6 h CM) • Les ESAT (3 h CM) • Préparation dossiers donnant lieu à l'oral/exposé (12 h TD) 	5 33 h CM + 12 h TD	Sessions 1 et 2 : Oral de groupe 20mn	5
UE2 Gérer les structures médico-sociales <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principes de tarification (18 h CM) • Gestion de la masse salariale, outils budgétaires (CPOM, ANAP, EPRD) (15 h CM + 9 h TD) • Droit du travail spécial (24 h CM) • GRH (11 h CM + 7 h TD) • Préparer les plannings de travail (6 h CM) 	7 74 h CM + 16 h TD	Sessions 1 et 2 : CT Ecrit 2h (100%) Session 1 : écrit 2 h Session 2 : écrit 2 h Session 1 : écrit 2 h Session 2 : écrit 2 h	Non évalué 3 2 2 Non évalué
UE3 Pérenniser et développer l'activité d'une structure médico-sociale <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'établissement (9 h CM) • Piloter les projets (12 h CM + 8 h TD) • Management stratégique d'un établissement (12 h CM) 	7 57 h CM + 8 h TD	Session 1 et 2: Ecrit 2 h Session 1 et 2 : Dossier de groupe et/ou oral 30mn	Non évalué 2 2

<ul style="list-style-type: none"> Management de la qualité (outil de la Loi 2002-2) (24 h CM) 		Session 1 et 2: CT Ecrit 2 h	3
UE4 Appréhender les dispositifs juridiques de protection des usagers et du contentieux <ul style="list-style-type: none"> Responsabilité civile des intervenants et des services (5 h CM + 4 H TD) Responsabilité pénale des intervenants et des services (5 h CM + 4 H TD) Responsabilité administrative action médico-sociale (3 h CM + 2 h TD) Protection de l'enfance en danger (24 h CM) La communication du manager (secret professionnel, conduite de réunion, RGPD) (9 h CM) Cas pratique de synthèse (6 h TD) 	9 46 h CM + 16 h TD	Session 1 et 2 : Cas pratique de synthèse, Ecrit 3 h	9
UE5 Compétence numérique <ul style="list-style-type: none"> Informatique (10h TD) 	2	Session 1 et 2 :CTHS Ecrit 1h30	2
Semestre 10	Crédits et volumes horaires	Evaluation	Coefficient
UE 6 Maîtrise sa communication <ul style="list-style-type: none"> Méthodologie de la note de synthèse (14 h TD) Conférences d'actualité (30 h CM) 	2 30 h CM + 34 h TD	Session 1 : CP Ecrit 2h (40%), CTHS Ecrit 4 h (60%) Session 2 : écrit 2 h	2 Non évalué
UE 7 Compétences linguistiques <ul style="list-style-type: none"> Langue vivante (anglais) (20 h TD) 	2	Session 1 : 2 CC Ecrit et/ou oral (100%) Session 2 : CT écrit 2 h	2
UE8 Préparation à la vie professionnelle <ul style="list-style-type: none"> Stage de 700 h (20 semaines) Ou Evaluation de l'Alternance Méthodologie du mémoire et communication professionnelle (14 h CM + 16 h TD) 	26 14 h CM + 16 h TD + 700 h stage ou alternance	Session 1 et 2 : Ecrit (mémoire) et Oral (soutenance 1 h)	26

V – Les conférences d'actualité

Les conférences d'actualité ont pour objet d'aborder des thèmes à la pointe des différents enjeux du secteur médico-social. Elles sont assurées par des professionnels et apportent un éclairage sur des problématiques variées. Les conférences prévues, à ce jour, pour l'année 2023-2024 sont à titre d'exemple:

- ✓ Sexualité en institution
- ✓ Les risques infectieux
- ✓ Le RGPD (Règlement général sur la protection des données)
- ✓ Le management Agile
- ✓ L'agressivité en institution
- ✓ Le bien-être au travail
- ✓ La transition inclusive
- ✓ L'économie de la santé
- ✓ Santé et Précarité
- ✓ DAC (Appui Santé) -L'accompagnement des parcours

VI – Le stage et l’alternance

Responsables des stages et de l’alternance	Secrétariat administratif
<p>Mme M. Hentic B 113 (Bâtiment B, 1^{er} étage) E-mail : michele.henticgiliberto@univbrest.fr</p>	<p>Secrétariat du Master DSMS Mme G. Ravalec Tél : 02 98 01 80 70 B 005 (bâtiment B, RDC) E-Mail : gwenaelle.vasseur@univbrest.fr</p>
<p>Mme E. Riha B 113 (Bâtiment B, 1^{er} étage) E-mail : Evelyne.riha@univ-brest.fr</p>	<p>Cellule alternance de l’UBO Service Universitaire de Formation Continue et d’Alternance</p>
<p>Mme I. Demeslay B 113 (bâtiment B, 1^{er} étage) E-Mail : isabelle.demeslay@univ-brest.fr</p>	<p>Mme M. André Mme C. Guivarch Tel : 02 98 01 82 12 E-Mail : alternance@univ-brest.fr</p>
	<p>Bureau REVA Service Universitaire de Formation Continue et d’Alternance</p>
	<p>Mme C. Larreur Tel : 02 98 01 83 97 E-Mail : reva@univ-brest.fr</p>

Pour les étudiants en formation initiale, le stage est d’une durée de 20 semaines et doit donner lieu à la rédaction d’un mémoire professionnel soutenu devant un jury composé d’enseignants et de professionnels. Pour les étudiants en formation continue, la durée du stage est modulable (décision de l’équipe pédagogique). Il doit également donner lieu à la rédaction d’un mémoire avec soutenance.

Pour les étudiants en alternance, l’alternance doit donner lieu à la rédaction d’un mémoire professionnel soutenu devant un jury composé d’enseignants et de professionnels.

Les responsables des stages et de l’alternance encadrent la procédure et la méthodologie à suivre et désignent pour chaque étudiant un enseignant référent.

L’étudiant ne peut pas obtenir son diplôme de master 2, s’il n’a pas obtenu la moyenne à son mémoire.

Par conséquent, si la note obtenue au mémoire est inférieure à 10, elle ne peut pas être compensée par les autres UE et l’étudiant va devoir retravailler son écrit en session 2.

Les soutenances orales auront lieu les jeudi 27 et vendredi 28 juin 2024

VII– Le régime des études

Textes de référence :

- Code de l'éducation
- Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat
- Décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017

Organisation de la formation

L'offre de formation est structurée en semestres et en unités d'enseignement capitalisables (article 4 arrêté du 22 janvier 2014). La formation est composée d'unités d'enseignements (UE) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits qui leur est attribué (120 crédits pour la totalité du parcours de master). Ces UE sont elles-mêmes composées d'un ou de plusieurs éléments constitutifs (EC).

Obtention du diplôme

Condition de validation du master : L'obtention du master suppose la validation de toutes les UE le composant, soit isolément, soit par compensation selon les règles ci-dessous décrites. Il suppose en outre la certification de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

A l'issue des deux premiers semestres de master, l'étudiant qui a validé toutes les UE des semestres 7 et 8 peut demander la délivrance d'une maîtrise.

Les délibérations sont annuelles : il n'y a pas de délibérations aux semestres 7 et 9.

Les diplômes délivrés par l'Université sont assortis de mentions attribuées en fonction de la moyenne obtenue aux examens. S'agissant de la maîtrise, la mention est attribuée sur la base de la moyenne obtenue en Master 1. Pour le master, le calcul de la moyenne se fait sur l'année de Master 2.

Les mentions sont les suivantes :

- Passable : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20
- Assez Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20
- Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20
- Très Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20

Redoublement

En Master 1 et 2 AES parcours DSMSSP, le redoublement est soumis à la décision de la commission pédagogique. En cas de redoublement, il peut être demandé de refaire un stage, la durée pouvant être modulée.

Validation d'une UE

Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant, compte tenu des coefficients affectés aux EC, est supérieure ou égale à 10. L'étudiant obtient alors les crédits affectés à l'UE. Les éléments constitutifs d'une UE dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne ne sont pas capitalisables indépendamment de l'UE elle-même.

La validation de l'UE stage est soumise à la décision de la commission pédagogique.

Compensation

En principe, une UE peut aussi être validée par compensation, par obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 dans l'ensemble des UE de l'année de master correspondante. Dans ce cas, l'étudiant obtient les 60 crédits affectés à l'année de master correspondante et valide les deux semestres correspondants.

Attention ! Il n'y a ni compensation, ni capitalisation semestrielle.

Toutefois, une note inférieure à 8 sur 20 au mémoire, dans l'UE préparation à la vie professionnelle est éliminatoire et ne permet pas de valider l'année de Master 1. De même, une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'UE préparation à la vie professionnelle est éliminatoire et ne permet pas de valider l'année de Master 1.

Validation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère :

Selon les dispositions de l'arrêté du **25 avril 2002 (art. 6 al. 3) « le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère ».**

L'étudiant qui a obtenu, en 1ère ou en 2ème année de master, une note moyenne supérieure ou égale à 10 aux épreuves de la langue vivante enseignée, est réputé avoir cette aptitude.

L'étudiant peut aussi faire constater sa maîtrise d'une autre langue étrangère que celles enseignées dans le master, à condition que cette langue soit enseignée à l'UBO. Il doit, dans ce cas, préciser son choix sur la fiche d'inscription aux examens dès la 1ère année de master. La validation peut intervenir soit pendant la 1ère année, soit pendant la 2ème année de master, au choix de l'étudiant.

En cas d'échec (à l'issue des deux sessions, moyenne non obtenue dans la langue enseignée et / ou niveau de langue choisie jugé insuffisant), l'étudiant est autorisé à solliciter à nouveau une validation au plus tard en septembre de l'année au cours de laquelle il achève sa deuxième année de master.

L'étudiant étranger dont le français n'est pas la langue maternelle est supposé maîtriser sa langue première ; il obtient donc automatiquement la validation visée, à condition d'en avoir exprimé l'intention sur la fiche d'inscription aux examens.

Attention ! La validation de la maîtrise d'une langue étrangère ne dispense pas l'étudiant de suivre les enseignements obligatoires de langue inscrits au programme de sa formation, tant en 1ère année qu'en 2ème année de master, ni de l'évaluation correspondante.

Session 2 :

Une session 2 est organisée en Master 1 et 2 AES parcours DSMSSP. L'étudiant doit représenter en 2ème session, dite de rattrapage, toutes les UE non validées. La note obtenue en 2ème session se substitue à la note de la 1ère session, même si elle est inférieure.

Toutefois, l'étudiant conserve de la 1ère à la 2ème session, sauf décision contraire de sa part, le bénéfice d'une note supérieure ou égale à la moyenne obtenue dans un élément constitutif d'une UE non validée.

Concernant le maintien des notes de TD en session 2, se référer aux modalités de contrôle des connaissances (MCC) affichées.

Absence d'un étudiant aux examens :

Lors de la première session d'examen,

- L'absence justifiée (mention « ABJ » sur le relevé de note – certificat médical, convocation...) d'un étudiant à une épreuve interdit la validation de l'UE et de l'année, quel que soit le total des points obtenus dans les autres éléments constitutifs de l'UE et dans les autres UE. L'étudiant est déclaré défaillant (mention « DEF ») dans l'UE concernée. Aucun calcul de moyenne n'est donc effectué dans cette UE, ni dans l'année. Cette défaillance ne fait pas obstacle à la validation et à la capitalisation des autres UE.

⚠ Attention ! Dans ce cas, l'étudiant devra repasser en session 2 l'épreuve à laquelle il a été absent, mais aussi toutes les épreuves des EC non validés dans les UE non validées.

- Pour les absences non justifiées, la mention « ABI » est reportée sur les matières non présentées à l'examen. Ces dernières sont affectées de la note zéro, ce qui permet le calcul de moyenne.

En seconde session, l'absence de l'étudiant, justifiée ou non, n'empêche pas le calcul de moyenne, les matières non présentées à l'examen étant affectées de la note zéro.

Dispositions particulières à la 2ème année de Master

L'accès aux semestres 9 et 10 suppose la validation des 60 crédits des semestres 7 et 8.

La validation des UE des semestres 9 et 10 est possible, soit isolément (moyenne de 10 entre les divers éléments constituant l'UE, en tenant compte des coefficients éventuels), soit par compensation entre les UE de l'année (moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, compte tenu du coefficient de chacune).

Toutefois, l'étudiant ne peut pas obtenir son diplôme de Master 2, s'il n'a pas obtenu la moyenne à son mémoire. Si la note obtenue au mémoire est inférieure à 10, elle ne peut pas être compensée par les autres UE et l'étudiant va devoir retravailler son écrit en session 2.

NB : Les informations contenues dans le livret sont données à titre indicatif. Seul font foi le dossier d'habilitation et les MCC affichées.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024 UFR DEG AES MASTER DSMSSP
M2 DSMSSP Formation Initiale - Formation Continue

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre	
1 V	Pré - rentrée	1 D		1 M	FERIE	1 V	stage	1 L	FERIE	1 J		1 V		1 L	FERIE	1 M	FERIE	1 S		1 L		1 J	fermeture UBO	1 D	
2 S		2 L	5	2 J		2 S		2 M	vacances	2 V		2 S		2 M	stage	2 J		2 D		2 M	JURY session 1	2 V		2 L	
3 D		3 M		3 V		3 D		3 M		3 S		3 D		3 M	12	3 V		3 L		3 M	JURY session 1	3 S		3 M	
4 L		4 M		4 S		4 L	13	4 J		4 D		4 L	stage	4 J		4 S		4 M		4 J	JURY session 1	4 D		4 M	l'amen session
5 M	1	5 J		5 D		5 M		5 V		5 L	stage	5 M	8	5 V		5 D		5 M		5 V		5 L		5 J	
6 M	Journée banalisée	6 V		6 L	9	6 M		6 S		6 M	4	6 M		6 S		6 L	stage	6 J		6 S		6 M		6 V	
7 J	Journée banalisée	7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		7 J		7 D		7 M	17	7 V	Journée d'études	7 D		7 M		7 S	
8 V	Journée banalisée	8 D		8 M		8 V		8 L	16	8 J		8 V		8 L	stage	8 M	FERIE	8 S		8 L		8 J		8 D	
9 S		9 L	6	9 J		9 S		9 M		9 V		9 S		9 M	13	9 J	FERIE	9 D		9 M		9 V		9 L	
10 D		10 M		10 V		10 D		10 M		10 S		10 D		10 M		10 V	stage	10 L		10 M		10 S		10 M	
11 L	Journée banalisée	11 M		11 S	FERIE	11 L		11 J		11 D		11 L	stage	11 J		11 S		11 M		11 J		11 D		11 M	
12 M	Journée banalisée	12 J		12 D		12 M	14	12 V		12 L	stage	12 M	9	12 V		12 D		12 M		12 V		12 L		12 J	Jury
13 M		13 V		13 L	10	13 M		13 S		13 M	5	13 M		13 S		13 L	stage	13 J		13 S		13 M		13 V	
14 J		14 S		14 M		14 J		14 D		14 M		14 J		14 D		14 M	18	14 V	Retour des mémoires	14 D	FERIE	14 M		14 S	
15 V		15 D		15 M		15 V		15 L	Rattrapage cours	15 J		15 V		15 L	stage	15 M		15 S		15 J		15 J	FERIE	15 D	
16 S		16 L	7	16 J		16 S		16 M	Rattrapage cours	16 V		16 S		16 M	14	16 J		16 D		16 M		16 V	fermeture UBO	16 L	
17 D		17 M		17 V		17 D		17 M	Rattrapage cours	17 S		17 D		17 M		17 V		17 L		17 M		17 S		17 M	
18 L	3	18 M		18 S		18 L		18 J	Révisions	18 D		18 L	stage	18 J		18 S		18 M		18 J		18 D		18 M	
19 M		19 J		19 D		19 M	15	19 V	Révisions	19 L	stage	19 M	10	19 V		19 D		19 M		19 V		19 L		19 J	
20 M		20 V		20 L	stage	20 M		20 S	Révisions	20 M	6	20 M		20 S		20 L	FERIE	20 J		20 S		20 M		20 V	
21 J		21 S		21 M	1	21 J		21 D		21 M		21 J		21 D		21 M	stage	21 V		21 D		21 M		21 S	
22 V		22 D		22 M		22 V		22 L	examens S9- session1	22 J		22 V		22 L	stage	22 M	19	22 S		22 L	fermeture UBO	22 J		22 D	
23 S		23 L	8	23 J		23 S		23 M		23 V		23 S		23 M	15	23 J	stage	23 D		23 M		23 V		23 L	
24 D		24 M		24 V		24 D		24 M		24 S		24 D		24 M		24 V	stage	24 L		24 M		24 S		24 M	
25 L	4	25 M		25 S	ferie	25 L		25 J		25 D		25 L	stage	25 J		25 S	stage	25 M		25 J		25 D		25 M	
26 M		26 J		26 D		26 M	vacances	26 V		26 L	stage	26 M	11	26 V		26 D		26 M		26 V		26 L		26 J	
27 M		27 V		27 L	stage	27 M		27 S		27 M	7	27 M		27 S		27 L	stage	27 J	soutenance mémoires	27 S		27 M		27 V	
28 J		28 S		28 M	2	28 J		28 D		28 M		28 J		28 D		28 M	20	28 V	pires -date limite rendu	28 D		28 M		28 S	
29 V		29 D		29 M		29 V		29 L	stage	29 J		29 V		29 L	stage	29 M	stage	29 S		29 L		29 J		29 D	
30 S		30 L	vacances	30 J	stage	30 S		30 M	3			30 S		30 M	16	30 J	stage	30 D		30 M		30 V		30 L	
		31 M				31 D		31 M				31 D				31 V	stage			31 M		31 S			

stage Stage 20 semaines

vacances Arrêt des cours

examens Examens

JURY Jury

Journée d'études Journée d'études le 7 juin

soutenance mémoires Soutenances Mémoires 27 et 28 juin



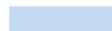
Diplôme

Master Administration économique et sociale Parcours Direction des Structures Médico-sociales et des Services aux Personnes (DSMSSP)

Durée des enseignements + examens :

455 heures

SEPTEMBRE 2023		OCTOBRE 2023		NOVEMBRE 2023		DECEMBRE 2023		JANVIER 2024		FEVRIER 2024		MARS 2024		AVRIL 2024		MAI 2024		JUIN 2024		JUILLET 2024		AOUT 2024	
V 1		D 1		M 1	Toussaint	V 1		L 1	Jour de l'an	J 1		V 1		L 1	Lundi Pâques	M 1	Fête du travail	S 1		L 1		J 1	31
S 2		L 2		J 2	44	S 2		M 2		V 2		S 2		M 2		J 2	18	D 2		M 2		V 2	
D 3		M 3		V 3		D 3		M 3	1	S 3		D 3		M 3		V 3		L 3		M 3		S 3	
L 4		M 4	40	S 4		L 4		J 4		D 4		L 4		J 4	14	S 4		M 4		J 4	27	D 4	
M 5	36	J 5		D 5		M 5		V 5		L 5		M 5		V 5		D 5		M 5		V 5		L 5	
M 6		V 6		L 6		M 6	49	S 6		M 6		M 6		S 6		L 6		J 6		S 6		M 6	
J 7		S 7		M 7		J 7		D 7		M 7	6	J 7	10	D 7		M 7	19	V 7		D 7		M 7	
V 8		D 8		M 8	45	V 8		L 8		J 8		V 8		L 8		M 8	Victoire 45	S 8		L 8		J 8	32
S 9		L 9		J 9		S 9		M 9		V 9		S 9		M 9		J 9	ascension	D 9		M 9		V 9	
D 10		M 10		V 10		D 10		M 10	2	S 10		D 10		M 10		V 10		L 10		M 10		S 10	
L 11		M 11	41	S 11	anniversaire	L 11		J 11		D 11		L 11		J 11	15	S 11		M 11		J 11	28	D 11	
M 12	37	J 12		D 12		M 12		V 12		L 12		M 12		V 12		D 12		M 12		V 12		L 12	
M 13		V 13		L 13		M 13	50	S 13		M 13		M 13		S 13		L 13		J 13	24	S 13		M 13	
J 14		S 14		M 14		J 14		D 14		M 14	7	J 14	11	D 14		M 14		V 14		D 14	Fête Nationale	M 14	
V 15		D 15		M 15	46	V 15		L 15		J 15		V 15		L 15		M 15		S 15		L 15		J 15	Ascension
S 16		L 16		J 16		S 16		M 16		V 16		S 16		M 16		J 16	20	D 16		M 16		V 16	33
D 17		M 17		V 17		D 17		M 17	3	S 17		D 17		M 17		V 17		L 17		M 17		S 17	
L 18		M 18	42	S 18		L 18		J 18		D 18		L 18		J 18		S 18		M 18		J 18	29	D 18	
M 19	38	J 19		D 19		M 19		V 19		L 19		M 19		V 19		D 19		M 19		V 19		L 19	
M 20		V 20		L 20		M 20	51	S 20		M 20		M 20		S 20		L 20	Pentecôte	J 20	25	S 20		M 20	
J 21		S 21		M 21		J 21		D 21		M 21	8	J 21	12	D 21		M 21		V 21		D 21		M 21	
V 22		D 22		M 22	47	V 22		L 22		J 22		V 22		L 22		M 22		S 22		L 22		J 22	34
S 23		L 23		J 23		S 23		M 23		V 23		S 23		M 23		J 23	21	D 23		M 23		V 23	
D 24		M 24		V 24		D 24		M 24	4	S 24		D 24		M 24		V 24		L 24		M 24		S 24	
L 25		M 25	43	S 25		L 25	Noël	J 25		D 25		L 25		J 25	17	S 25		M 25		J 25	30	D 25	
M 26	39	J 26		D 26		M 26		V 26		L 26		M 26		V 26		D 26		M 26		V 26		L 26	
M 27		V 27		L 27		M 27	52	S 27		M 27		M 27		S 27		L 27		J 27	26	S 27		M 27	
J 28		S 28		M 28		J 28		D 28		M 28	9	J 28	13	D 28		M 28		V 28		D 28		M 28	
V 29		D 29		M 29	48	V 29		L 29		J 29		V 29		L 29		M 29		S 29		L 29		J 29	35
S 30		L 30		J 30		S 30		M 30				S 30		M 30		J 30	22	D 30		M 30		V 30	
		M 31				D 31		M 31	5			D 31	Pâques		V 31				M 31		S 31		

 Période en entreprise
 Période en formation

Faculté de Droit, Economie, Gestion et AES

**12 rue de Kergoat - CS 9383
29238 BREST CEDEX**

<https://www.univ-brest.fr/faculte-droit-economie-gestion-aes>

<https://www.facebook.com/Master-Dsmssp-UBO-Brest-103866081454548>



Entrée libre

Vendredi
9 juin
2023
09h-17h

Les différentes évolutions des métiers du secteur médico-social

Séminaire du Master 2 AES

Parcours Direction des Structures Médico-sociales et des Services aux Personnes (DSMSSP)

📍 Faculté de Droit,
Économie, Gestion & AES
12 rue de Kergoat - Brest
Amphi 123

U3O | Faculté
de Droit, Économie,
Gestion & AES
Université de Bretagne Occidentale

univ-brest.fr    

